

MODALITES DU STAGE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Recyclage obligatoire tous les 3 ans selon l'article 5 de l'arrêté du 23/02/2012
- Programme de formation inspiré des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012

PUBLIC CONCERNE

- L'opérateur de chantier : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire
- Personnel disposant d'une attestation de compétences de moins de 3 ans, délivrée à l'issue d'une formation préalable « Opérateur de chantier » ou de la dernière formation de recyclage (conforme à l'arrêté du 23 février 2012) de même catégorie de personnel

PREREQUIS

- Avoir plus de 18 ans
- Aptitude médicale datant de moins de 2 ans et mentionnant « Salarié bénéficiant d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR) »
- Maîtriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

- Bilan des interventions menées dans le cadre des travaux de la sous-section 4 – Mesures correctives
- Être capable d'appliquer les procédures décrites dans le mode opératoire pour la mise en œuvre, la conduite, la restitution des chantiers
- Assurer sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées tout en préservant l'environnement
- Identifier la réglementation en vigueur, de reconnaître une situation dangereuse et de réagir en conséquence pour assurer la sécurité

APERÇU DU CONTENU – DEROULEMENT DU STAGE

- Etat des connaissances - Questionnaire d'évaluation initiale de connaissances – Correction collective
- Exploitation des retours d'expérience :
 - Bilan et analyse critique des participants sur modes opératoires et opérations effectuées
 - Les pratiques positives et les difficultés - Les solutions et mesures correctives à apporter
- Rappel sur les caractéristiques de l'amiante et sa dangerosité
- Mise à niveau des compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires (Mise en œuvre en plateforme pédagogique)
 - Compréhension, mise en œuvre et contrôle des modes opératoires
 - Consignes et procédures transmises par l'encadrement de chantier
 - Moyens de protection collective et individuelle, consignes de sécurité
 - Restitution de la zone d'intervention - Gestion des déchets
 - Conduite à tenir en cas de dysfonctionnement et mesures correctives
 - Propositions d'amélioration – Bonne pratiques et mesures correctives
- Organisation et déroulé d'une intervention : application d'un mode opération et gestion des situations d'urgence (*plateforme pédagogique*)

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Une évaluation théorique de 10 minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples.
- Une évaluation pratique de 20 minutes en continu est élaborée à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif et d'un entretien oral (cette évaluation se déroule selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012)
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances, si évaluations positives (valable 3 ans maximum)

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu adapté à l'activité des travailleurs. La formation se déroule alternativement en salle et sur plateforme pédagogique de mise en situation
- Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF

- **1 journée (7 heures)**
Sessions de 10 stagiaires maximum
6 stagiaires minimum

Horaires
~ 8h00 - 12h00
~ 13h30 - 17h00

DATES - LIEU DE SESSION - TARIF

- Consulter notre planning.
- 4 rue de Kerbernard – 29200 BREST
- 220,00 € HT / 264,00 € TTC